

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 38 (1902)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

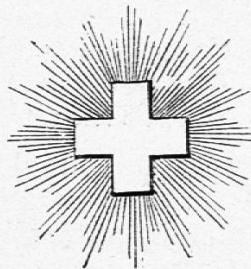
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVIII^{me} ANNÉE

N° 1.



LAUSANNE

1^{er} janvier 1902.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : Intérêts de la Société. — Aux membres du corps enseignant neuchâtelois. — A nos lecteurs. — Cours ou conférences. — Chronique scolaire : Subventions scolaires. Enseignement de la gymnastique. — Neuchâtel. Jura bernois. Zurich. Allemagne. — PARTIE PRATIQUE : Principaux sujets pour le mois de janvier. — Leçon de chose : Le falot-tempête. — Récitation. — Composition. — L'étude des mots. — L'étude des syllabes dans la lecture élémentaire. — Comptabilité. — Gymnastique : les sauts.

A NOS CHERS COLLÈGUES
membres du corps enseignant primaire et secondaire
de la Suisse romande et de la Suisse allemande.

Pour la quatrième fois depuis la réorganisation de la Société pédagogique de la Suisse romande, nous venons vous recommander, d'une façon toute particulière, notre organe, le seul journal pédagogique de la Suisse romande : l'*Educateur*.

Dirigé par M. François Guex, avec le zèle, le dévouement et le talent que tous les abonnés à l'*Educateur* savent apprécier, notre journal est devenu l'ami, le compagnon de l'instituteur et de l'institutrice. Nous n'avons pas la prétention de le recommander comme une œuvre parfaite ; nous acceptons les remarques, les observations d'où qu'elles viennent, et nous ajoutons que nous comptons sur la collaboration de tous ceux qui voudront bien nous faire part du résultat de leurs travaux ou de leurs expériences pédagogiques.

Qu'il nous soit en outre permis, au moment où le nouveau Comité central, qui a son siège à Neuchâtel, pour la prochaine période triennale, va prendre la direction de notre société, de venir redire à nos chers collègues de la Suisse romande :

« Soyons unis !

« Formons une grande, une vraie famille d'éducateurs !

« Restons fidèles à notre drapeau qui, depuis trente-sept ans, a pour devise : Dieu, Humanité, Patrie ! »

Aujourd'hui, plus que jamais, au moment où de graves questions vont être débattues au sein de nos parlements fédéraux et cantonaux : subventionnement de l'école populaire ; situation matérielle du corps enseignant, révision des lois, des programmes,

des méthodes d'enseignement, etc. il est nécessaire que les ouvriers de l'école soient unis et organisés afin que leur voix, leurs vœux soient entendus par l'autorité supérieure en haut lieu.

Chers collègues et amis des cantons romands,

Nous comptons sur vous, sur votre esprit de *solidarité et de mutualité*.

Vous mettrez en pratique ce beau proverbe dont vous enseignez chaque jour la vérité à vos élèves : « l'Union fait la force », et vous considérerez comme le principal de vos devoirs celui de faire cause commune avec vos frères et comme un honneur de faire partie de la Société pédagogique de la Suisse romande en vous abonnant à son organe *l'Éducateur*.

C'est pleins de confiance en l'avenir que nous vous adressons, chers collègues et amis, au nom du Comité central, nos plus dévouées et cordiales salutations.

Le Secrétaire,
J. HOFFMANN, inst.

Le Président,
LÉON LATOUR.

AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT NEUCHATELOIS

Par ces quelques lignes, le comité de la Société pédagogique neuchâteloise vient adresser un pressant appel à tous les instituteurs et à toutes les institutrices de son canton pour les engager à s'abonner au journal *l'Éducateur*, qui sert de lien entre les différentes sociétés éducatives de notre Suisse romande. Ce journal, dont la rédaction restée confiée à M. le professeur Guex, directeur des Ecoles normales de Lausanne, devient un organe toujours plus apprécié de ceux qui s'occupent des questions soulevées par la pédagogie moderne concernant l'éducation rationnelle de la jeunesse. En outre, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 1902 Neuchâtel aura l'honneur de prendre la direction de la Société pédagogique romande et de veiller à ses destinées, le comité neuchâtelois estime qu'il est du devoir de tous ceux qui enseignent de s'inscrire comme abonnés et de prendre ainsi une part de la responsabilité qui leur incombe ensuite des décisions votées l'été dernier au congrès de Lausanne.

Donc qu'une forte phalange neuchâteloise vienne se grouper autour de *l'Éducateur* et vive la Société pédagogique de la Suisse romande !

Pour le comité neuchâtelois :
Le secrétaire: D. MOUCHET. *Le président:* A. THIÉBAUD.

A NOS LECTEURS

Bonjour et bon an à tous nos abonnés et amis !

Au 31 décembre 1901, la période triennale vaudoise a pris fin et, au 1^{er} janvier 1902, *l'Éducateur* entre dans la 38^{me} année de son existence et dans la quatrième qui suit celle de l'adoption, à Bienne, des nouveaux statuts de notre Société.

Dans l'espace de ces trois années, le succès de l'*Educateur* n'a fait que grandir. Pour la première fois depuis 1865, le journal a réalisé un bénéfice qui a été versé moitié à la Caisse de secours et moitié au Fonds de réserve, suivant décision du Congrès de Lausanne. Cette dernière réunion — nous le savons par de nombreux témoignages — a laissé de bons souvenirs. Elle a prouvé, à tout le moins, que l'entente, l'union et la solidarité ne sont pas des formules creuses pour la majorité des membres de notre association. Il y a, en effet, dans nos diverses sections cantonales, une élite prête à toutes les concessions et à sonner le rappel quand il s'agit de sauvegarder les intérêts vitaux de la *Société pédagogique de la Suisse romande*.

Encouragé par ses amis, le soussigné a accepté le mandat qu'on a bien voulu lui renouveler de diriger, pendant trois ans encore, le journal de notre association. Nous ne changerons rien à notre ligne de conduite, le passé devant être pour nos lecteurs le garant de l'avenir. L'*Educateur* est réellement le journal d'une fédération, d'une collectivité. Nous cherchons à éviter le reproche de lui donner un caractère trop personnel, en provoquant le plus possible les conseils et les articles de nos lecteurs qui, presque tous, doivent être plus ou moins considérés comme nos collaborateurs.

Nous étudions et nous pesons mûrement les idées les plus différentes des nôtres, parce que nous considérons le journalisme scolaire comme un libre échange de vues, un entretien au sens propre du mot. Nous croyons, ici comme partout, plus qu'ailleurs peut-être, à la nécessité de la libre discussion. Loin de diviser et d'agir les esprits, nous nous efforçons, au contraire, de les unir dans la recherche sincère du vrai et du bien, dans la joie au travail, dans la recherche de cet idéal, qui, certes, en vaut bien un autre : faire des hommes. L'esprit qui anime l'*Educateur* est un esprit libre et tolérant. Nous le maintiendrons fermement.

Ces dernières années ont vu se réaliser maint progrès dans le domaine de l'éducation nationale. Tous les amis de l'école ne peuvent que s'en réjouir. N'oublions pas, toutefois, que rien n'est achevé, tant qu'il reste quelque chose à faire. Que de questions à se poser, que de problèmes à résoudre, de réformes à souhaiter ! Ainsi, tout en mesurant avec quelque satisfaction le chemin parcouru, avons-nous aussi le devoir de ramener notre regard sur quelques peu réconfortantes réalités du temps présent.

Nous chercherons à caractériser le mouvement des idées pédagogiques et nous nous attacherons à l'étude d'un certain nombre de sujets d'actualité. C'est ainsi que la question des écoles et des cours complémentaires, comme celle des examens de recrues, sera reprise ici dans son ensemble. Il sera fait une place aux questions d'enseignement agricole et professionnel, si intéressantes, et, malgré tout, si peu connues encore dans nos campagnes.

Nous sommes heureux de constater qu'une des questions discutées au Congrès de Lausanne, sur un rapport de M. le professeur Rosier : « Les cours de vacances pour les instituteurs » va suivre son cours. En effet, l'affaire est pendante devant la Conférence de MM. les chefs des Départements de l'instruction publique. Dans leur dernière séance, qui a eu lieu à Genève le 10 septembre dernier, il a été décidé de remettre l'étude de cette question à une commission chargée de faire des propositions dans une prochaine réunion. Cette commission est composée des directeurs de l'instruction publique de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Bâle, Zurich, St-Gall et d'un représentant de l'Ecole polytechnique fédérale. Il y a donc tout lieu de croire que la question sera examinée avec la plus grande bienveillance par la Conférence de MM. les directeurs et qu'elle aboutira.

Elle aura été menée à bien pendant la période vaudoise. Espérons qu'il en sera de même, au terme de la période neuchâteloise, de la question des **examens des recrues**. Ce sujet d'actualité, d'un intérêt si élevé et si général, sera discuté dans nos colonnes au cours de ces trois années, puis, nous le souhaitons vivement, mis à l'étude en vue du prochain Congrès. Il s'agira d'étudier cette question sans idée préconçue, sans parti pris, de s'entourer de tous les renseignements désirables, de porter ses regards sur les pays voisins, sur la variété, la richesse des cours offerts à la jeunesse masculine et féminine entre 16 et 20 ans, de voir enfin de quel côté il convient d'orienter l'école complémentaire suisse et de faire porter les efforts de la Confédération et des cantons.

L'action du maître suppose de nos jours une condition convenable et sûre. Pour que l'œuvre de l'éducateur se fasse telle qu'on la lui demande actuellement, il faut qu'il puisse vivre sans le souci du lendemain. Il n'est pas possible que, d'un côté, la démocratie tienne le langage suivant : « J'entends que les enfants du peuple soient instruits et reçoivent une éducation digne du titre d'homme libre et de citoyen et, pour cela, je confie cette mission à un certain nombre de citoyens choisis au sein de la nation et dont le talent ou tout au moins la capacité aura été prouvée par des examens » et que, d'autre part, elle ajoute : « Ces hommes, je les laisserai dans une situation matérielle où il leur sera difficile d'avoir la liberté d'esprit sans laquelle un maître ne peut accomplir, dans toute leur plénitude, ses fonctions d'éducateur et de formateur de consciences.

C'est dire que nous continuerons à défendre les légitimes intérêts du corps enseignant, mais sans polémiques déplacées, sans violences inutiles, sans faire jamais de personnalités, avec énergie et esprit de suite.

La partie pratique, toujours confiée aux soins d'un maître qui

a fait ses preuves, M. Ulysse Briod, continuera de fournir une provision variée et intéressante de leçons préparées et de matières choisies pour l'enseignement primaire à ses trois degrés. Les écoles enfantines et les classes de travaux à l'aiguille ne seront pas oubliées. Pour les premières, en particulier, nous poserons une série de questions auxquelles les maîtresses d'écoles fröbeliennes se feront, sans doute, un plaisir de répondre. Un certain nombre de sujets seront illustrés par des clichés au choix desquels nous vouons toute notre attention.

Pour apporter, dans l'étude des questions d'enseignement, plus de variété et de nouveauté, *nous ouvrirons dans nos pages une discussion libre sur des sujets proposés à l'avance et nous nous appliquerons à en tirer les conclusions les plus utiles.*

Nous nous proposons de mettre aussi à exécution une idée que plusieurs lecteurs nous ont suggérée, mais que les circonstances ne nous ont pas permis de réaliser jusqu'ici. Afin de faciliter aux maîtres l'utilisation de la matière pratique du journal, nous indiquerons, au commencement de chaque mois, les principaux sujets qui figureront dans les numéros suivants. Ce progrès sera possible à la condition que nos collaborateurs veuillent bien nous continuer régulièrement leur utile concours. A cette occasion, nous réitérons notre appel de l'an dernier à tous les praticiens et amis de l'école qui peuvent, s'ils le veulent bien, nous apporter le résultat d'une partie de leurs efforts et de leur expérience.

Alléger ainsi la tâche ardue du maître en mettant à sa disposition une grande variété de leçons, de devoirs ou d'exercices d'application ; discuter, en quelque sorte, en collaboration suivie avec nos abonnés, les meilleures méthodes, les procédés d'enseignement les plus fructueux, les nouvelles théories didactiques, telle est encore la tâche que nous nous proposons de remplir dans la partie pratique du journal. *L'Éducateur* doit être une revue à l'affût des idées, des méthodes et des procédés les plus nouveaux, un guide, mais aussi une économie d'argent, de temps et de travail, puisque, bien utilisé, il épargne l'achat de livres souvent coûteux, des recherches parfois longues et fastidieuses, des appropriations ou des adaptations parfois pénibles.

Telle est notre raison d'être, tel est notre programme.

Pour le réaliser, nous comptons sur l'appui de tous, surtout au moment où nous apportons de nouvelles améliorations matérielles au journal, qui sera tiré sur papier de meilleure qualité, avec une couverture en couleur et rognée.

Si nous sommes bien informé, les membres actuels du Comité de rédaction : MM. Gobat, Hintenlang, Rosier et Savary ont été confirmés dans leurs fonctions de correspondants réguliers du journal. (Nous sommes encore sans nouvelles de Fribourg et du Valais.) C'est pour nous aussi un sujet de joie et d'encouragement, car nous avons vu nos collègues à l'œuvre et appris à apprécier

leur dévouement et leurs efforts aussi suivis que désintéressés.

A l'appel que nous adressons aujourd'hui à tous nos amis, nous espérons que l'on répondra, comme dans le chant bien connu *Suisse ! Suisse !* d'Ambroise Thomas : Nous voici tous : Jurassiens, Genevois, Neuchâtelois, Fribourgeois, Valaisans et Vaudois.

Nous comptons, en particulier, sur nos amis du canton de Neuchâtel, qui ont la mission de présider aux destinées de notre chère association à partir d'aujourd'hui, d'en consolider les fondements et d'en assurer la marche progressive, au moment où, pour la première fois, une expérience nouvelle va être tentée, le Bureau de la *Société pédagogique* de la Suisse romande passant à Neuchâtel, alors que le siège de l'*Educateur* reste à Lausanne.

Neuchâtel, nous en sommes certain, nous dira comme en 1856, alors que les républicains marchaient à la frontière après la contre-révolution royaliste, et que le roi de Prusse prenait une attitude menaçante à l'égard de Neuchâtel et de la Suisse :

Nous voici, Confédérés,
Qu'on nous garde
L'avant-garde !
Nous voici, Confédérés,
Autour du drapeau serrés.

Fidèles et conscients de nos devoirs, groupons-nous, une fois de plus, en rangs serrés autour du drapeau de *la Romande*. Il a les plis assez larges pour abriter tous les hommes de travail, de cœur et de volonté, qui consacrent leur vie à l'instruction de la jeunesse. Puisse-t-il, au cours de ce XX^e siècle, qui sera peut-être celui de l'éducation nationale, comme le précédent a été celui de la vapeur et de l'électricité, flotter toujours assez haut, poussé par un vent de progrès modéré, mais sûr !

F. G.

COURS OU CONFÉRENCES

L'on s'est encore beaucoup préoccupé de l'enseignement du dessin pendant l'année qui va bientôt se terminer. Les professeurs suisses de cette discipline, réunis à Vevey, ont entendu des déclarations très catégoriques sur l'insuffisance de cet enseignement, particulièrement dans le canton de Vaud. La Commission de gestion, par l'organe de son rapporteur, M. Vittel, a démontré aussi la nécessité d'améliorer l'enseignement de cette branche dans nos écoles primaires. Et combien de nos collègues attendent, avec impatience, le moment où ils pourront appliquer le nouveau plan d'études d'une façon logique et quasiment complète !

Pendant le courant de l'été 1900, le Département de l'Instruction publique a fait donner au corps enseignant de plusieurs districts des conférences sur l'enseignement du dessin à l'école primaire. M. H. Jaton, maître aux écoles primaires de Lausanne, avait été chargé de ces entretiens d'une journée. C'est avec grand plaisir qu'instituteurs et institutrices ont pris connaissance de la méthode de ce maître distingué ; mais ces conférences ont-elles eu un résultat pratique, en rapport avec les frais occasionnés ? Ont-elles permis à tous nos collègues de se rendre un compte bien exact du chemin à suivre, du but atteint ? Nous devons à la vérité de répondre : *non*. Mettons, dès l'abord, tout à fait à l'écart, la personnalité du professeur. Passer en revue, en quelques heures, les trois degrés de l'en-

seignement du dessin tel qu'il est prévu dans le programme ultra-complet du plan d'études, était chose impossible. Aussi était-il obligé de ne traiter que les matières des degrés inférieur et moyen, et encore trop brièvement, et de laisser de côté le degré supérieur, pourtant d'une importance capitale. De plus, il aurait fallu que les membres du corps enseignant aient pu dessiner et beaucoup dessiner ; avec le peu de temps dont ils disposaient, cela n'a pas été possible.

A notre avis, ces conférences devraient être abandonnées et remplacées par des *Cours de perfectionnement*. Mais, vous allez immédiatement me faire une objection importante. — Comptez-vous avec les finances cantonales qui ne sont pas à même de faire des largesses ? — Les instituteurs vaudois ont un intérêt tout particulier à ne faire aucune réclamation exigeant de nouvelles dépenses. Nous croyons que nos Cours de perfectionnement peuvent être organisés sans dépenses supplémentaires.

Depuis de longues années, un crédit de 3000 francs (si nous ne faisons erreur, on voudra bien alors nous le faire savoir) est prévu au budget cantonal, dans le but d'accorder des subsides aux participants aux cours normaux de perfectionnement pour les travaux manuels. Loin de moi la pensée de dénigrer, en quoi que ce soit, l'enseignement manuel et les cours dont nous venons de parler. Ce serait de l'ingratitude. J'enseigne cette branche depuis plusieurs années et je me suis rendu compte de ses heureux fruits. Nous devons reconnaître, cependant, qu'il est injuste qu'une branche, ne profitant malheureusement qu'à un petit nombre d'élèves, jouisse *seule* du privilège des cours de perfectionnement.

Ne serait-il pas équitable de partager cette somme entre les différentes parties du programme, c'est-à-dire d'accorder ce subside de 3000 francs, une année (en 1902, par exemple) aux travaux manuels, puis, l'année suivante, au dessin ou à tout autre discipline ? Car, veuillez le remarquer, le dessin est bien loin d'être la seule qui mérite d'attirer notre attention : n'oublions pas les sciences naturelles, le français, le chant, la géographie locale, etc.

La solution que nous préconisons ne doit pas, ce nous semble, rencontrer de bien grandes difficultés, c'est pourquoi nous nous permettons de la recommander respectueusement à qui de droit.

E. SAVARY.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires à l'école primaire. — Nos lecteurs auront appris, par les journaux quotidiens, la décision prise par le Conseil national, *à l'unanimité des 111 membres présents* : Renvoyer l'arrêté fédéral sur la subvention de l'école primaire publique par la Confédération au Conseil fédéral, qui est invité à présenter aux Chambres, assez tôt pour que toute la question puisse être liquidée par elles dans la session de printemps, un projet complétant l'article 27 de la Constitution fédérale.

L'*Educateur* enregistre ce vote avec le plus vif plaisir. Il constate, en particulier, qu'aujourd'hui à peu près tout le monde est d'accord sur la nécessité de ces subventions. Le point est à retenir.

M. le professeur Rosier résumera toute la question dans un prochain article.

Enseignement de la gymnastique dans les Ecoles normales et les sections pédagogiques. — Le département militaire suisse adresse aux autorités scolaires des cantons une circulaire dans laquelle il les informe qu'à

teneur de l'article 8 de l'ordonnance sur la formation des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique, du 13 septembre 1878, il fera procéder en 1902 à l'inspection de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements pédagogiques cantonaux.

Les écoles normales et sections pédagogiques de la Suisse française seront inspectées : Genève, Hauterive (Fribourg), Sion et Lausanne, par M. Matthey, de Neuchâtel ; Porrentruy et Neuchâtel, par M. Michel, de Lausanne.

Ces inspections doivent avoir lieu avant la fin d'avril 1902.

NEUCHATEL. — **Traitements scolaires.** — Sur la proposition d'une commission spéciale, le Conseil général de Neuchâtel a voté sans opposition une augmentation des traitements du personnel enseignant primaire.

Contrairement au fait établi par la loi actuelle sur l'instruction publique, de l'égalité des traitements à tous les degrés de l'école, les traitements initiaux suivront une progression et seront dorénavant, à partir de janvier 1902, pour les institutrices :

Classes fröbeliennes, 1260 fr. ; enfantines, 1320 fr. ; 5mes primaires, 1350 fr. ; 4mes, 1380 fr. ; 3mes, 1410 fr. ; 2mes, 1470 fr. ; 1res, 1500 fr. — pour les instituteurs : 5mes, 2160 fr. ; 4mes, 2190 fr. ; 3mes, 2220 fr. ; 2mes, 2280 fr. ; 1res, 2310 fr.

Les traitements initiaux actuels sont de 1200 à 2000 fr.

De plus, une haute paie locale sera servie à partir de quatre années d'enseignement à raison de 20 fr. par année pour les institutrices et fr. 30 fr. pour les instituteurs avec pareil accroissement pendant dix ans.

Ainsi, avec la haute paie de l'Etat, le traitement maximum d'une institutrice de Neuchâtel-ville pourra atteindre au chiffre de 2100 fr. et celui d'un instituteur au chiffre de 3210 fr.

Nous applaudissons sans réserve à cette heureuse décision qui, en elle-même, honore à la fois et l'autorité qui l'a prise et ceux qui en seront les bénéficiaires.

C. HINTENLANG.

JURA BERNOIS. — **Biennie.** — Le corps enseignant primaire a décidé la suppression complète de tout travail écrit fait à domicile. Les préparations orales sont maintenues à la condition de ne pas dépasser une demi-heure par jour pour les enfants les plus faibles.

— **Choindez.** — M. Arthur Hirt, ancien instituteur à Choindez, après d'excellentes études aux Universités de Berne et de Leipzig, vient d'être appelé à Aarau en qualité de professeur de sciences commerciales.

— **Moutier.** — L'assemblée municipale de Moutier a voté une augmentation de traitement de 100 francs pour les titulaires des classes I et VII, et une augmentation de 50 francs pour les maîtres et maîtresses des classes II à VI. L'un de ces derniers a refusé les quatre francs seize que la municipalité voulait lui envoyer chaque mois et pourtant il est célibataire ! *Fen dé brut !* à Marseille et à Moutier.

H. GOBAT.

ZURICH. — Les journaux scolaires rappellent dans des articles élogieux le centième anniversaire de Thomas Scherr, directeur de l'Ecole normale de Küsnacht, organisateur de l'école populaire zuricoise, né le 15 décembre 1801 et mort le 10 mars 1870.

ALLEMAGNE. — **Les étrennes des écoliers prussiens.** — Une circulaire du ministère de l'Instruction publique invite les directeurs d'établissements d'enseignement à empêcher les collégiens d'adresser à l'Empereur des lettres lui demandant des étrennes. Il paraît que, ces derniers temps, Guillaume II a reçu des milliers de suppliques de collégiens le priant de leur faire cadeau de fusils, d'uniformes, de livres et de vélocipèdes. A l'avenir, dit la circulaire ministérielle, on sévira contre les élèves qui écriront à l'Empereur.

PARTIE PRATIQUE

Principaux sujets qui seront traités en janvier.

LEÇON DE CHOSES : Les arbres en hiver. — La noix. — Le sel de cuisine.

PÉDAGOGIE PRATIQUE : Une leçon par la méthode suggestive.

LANGUE FRANÇAISE : Les mots *quelque* et *tout*. — Le vocabulaire à l'école primaire, conformément au plan d'études vaudois.

ARITHMÉTIQUE. — Les nombres 6, 7, 8. — Problèmes sur les intérêts.

COMPTABILITÉ. — Notes diverses.

GYMNASTIQUE : Les sauts.

LEÇON DE CHOSE

Degré supérieur. — (Plan d'études. II^e année.)

Le falot-tempête.

INTRODUCTION. — Rappeler en quelques mots le genre de vie des premiers habitants avant la découverte du feu. Faire énumérer les différents moyens d'éclairage dont se sont servis les hommes à travers les âges.

(Voir *Educateur* nos 29-30 de 1901, page 468.)

SUJET. — Aujourd'hui, nous voulons nous occuper du falot-tempête.

(Un falot-tempête est placé sur le pupitre.)

CAUSERIE durant laquelle le plan est dégagé et les mots principaux écrits au tableau noir.

PLAN. — 1. Les différentes pièces du falot : Lampe, verre, plate-forme, levier, armature, plaque de garantie ou de recouvrement, cage de sûreté, anneau de suspension.

2. Description sommaire des pièces.

3. Utilité.

4. Fabrication.

VOCABULAIRE. — Lanterne, plate-forme (plateforme), armature, suspension, récipient, fer-blanc, orifice, bobèche, anneau, adapter.

DÉVELOPPEMENT. — Le falot-tempête est une sorte de lanterne. Il comprend huit parties essentielles qui sont : la lampe, le verre, la plate-forme de prise d'air, le levier, l'armature, la plaque de garantie, la cage de sûreté et l'anneau de suspension.

La lampe se compose d'un récipient en fer-blanc, de forme cylindrique, d'une bobèche et du canal d'introduction du pétrole, lequel se ferme au moyen d'un bouchon métallique à vis.

L'enveloppe (cheminée) de la lampe est un verre épais, cylindrique. Sa partie supérieure est maintenue par un anneau en fil de fer, fixé à la plaque de garantie ; sa partie inférieure repose sur la plate-forme de prise d'air, petite boîte ronde, percée de part en part. Une partie de la plate-forme, appelée couverture du bec, est également reliée à la plaque de garantie. Les verres des premiers falots-tempêtes étaient munis de hublots d'allumage ; ce système défectueux a été modifié avantageusement.

Le levier est semblable à une fourchette à deux dents, lesquelles peuvent s'introduire dans deux boucles soudées à la plaque de garantie.

L'armature ou monture est formée de deux tiges cylindriques, vides, et légèrement recourbées à leurs extrémités.

La plaque de garantie recouvre, à une distance d'au moins deux centimètres, la partie supérieure du tube; elle est destinée à garantir la main du porteur de la chaleur et de la fumée que dégage la lampe.

La cage de sûreté, composée de trois cercles en fil de fer, s'adapte exactement sur l'armature. Le falot ne doit jamais être utilisé s'il n'est muni de cette cage. On porte et suspend le falot par l'anneau.

Le falot-tempête est indispensable à l'agriculteur, qui s'en sert surtout dans les écuries et les granges.

Il est fabriqué par le lampiste.

APPLICATION.

Lecture et sciences naturelles : Les combustibles (Dussaud et Gavard), page 188.

Grammaire : Pluriel des noms composés.

Conjugaison : Verbe suspendre.

Homonymes : Fabricant, fabriquant.

Dessin : Le falot-tempête.

Arithmétique : Mesures de capacité.

GÉNÉRALISATION.

Petite causerie sur : Les falots

A. REVERCHON.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Mère et enfant.

« Je possède, dit la mère,
Deux bluets d'un bleu si doux
Que ceux des champs sont jaloux.
Qui devine le mystère ?... »

— L'enfant dit en riant : « Oh ! moi, je m'y connais :
Mes deux yeux sont tes deux bluets ».

« J'ai toujours, fraîche et vermeille,
Une fleur qui sait parler,
Et sourire et m'appeler ;
C'est bien une autre merveille ! »

— L'enfant dit en touchant ses lèvres : « M'y voici :
Ta fleur sait t'embrasser aussi ».

« J'ai, sans qu'on y prenne garde,
Un collier qui n'est pas d'or,
Mais plus précieux encor ;
Mon cou, nuit et jour le garde ».

— « Ton collier, dit l'enfant, je ne m'y trompe pas,
Est fait de mes deux petits bras ».

« Je possède une autre chose
Sans laquelle je mourrais,
Quand même je garderais
Collier, bluets, fleur qui cause »...

— L'enfant dit, tout ému d'amour et de bonheur :
« Cette fois, mère, c'est mon cœur ! »

Mme Sophie KÜE.

Résumé qui peut servir de DICTÉE.

Un tout petit garçon était sur les genoux de sa mère ; ses yeux étaient bleus, ses lèvres roses et ses petits bras entouraient le cou de sa maman. Mais savez-vous

ce que la mère aimait plus que tout cela ? c'était le bon cœur aimant de son petit garçon.

— Mon enfant, tu as grandi, maintenant. Veux-tu que ta mère sache bien toujours qu'elle possède ton cœur ? Ne te contente pas de la caresser ; cela suffisait quand tu étais tout petit ; maintenant, tu lui dois autre chose : sois obéissant, complaisant, travailleur, bon et loyal, et tu lui prouveras ton amour.

M. DUTOIT.

Ma poupée.

J'ai pour jouet une poupée ;
Je suis sa petite maman.
Nuit et jour, j'en suis occupée,
Mais, quelle sotte enfant !

En vain, pour qu'elle apprenne à lire,
Je lui montre, bien lentement ;
Elle ne sait pas encore dire
Ces mots : papa, maman.

Voilà plus d'un an qu'elle est née,
Mais elle ne tient point debout :
Elle aime mieux rester couchée,
Sans rien faire du tout.

Si je lui donne une caresse,
Elle ne sourit même pas ;
Elle e sans cesse,
Avec des airs bâts.

Sachez donc, ma belle poupée,
Que j'ai maintenant une sœur :
Adieu!... Vous êtes attrapée!...
Mais, pour moi, quel bonheur!...

(Communication de Mlle C. Delisle.)

H. CUCHET.

COMPOSITION

La tortue.

PLAN

La tortue est un reptile. Carapace, tête, bouche. Il y a deux sortes de tortues. Les tortues aquatiques peuplent les mers des contrées chaudes. Taille, poids, nourriture. Ce que nous fournit la tortue (chair, œufs, huile, écaille). La tortue terrestre ressemble à la tortue aquatique (pieds au lieu de nageoires). C'est un animal sobre et inoffensif. Manière dont la tortue passe l'hiver.

DÉVELOPPEMENT

La tortue est un *reptile*. Ce qui frappe en elle, tout d'abord, c'est l'espèce de cuirasse dure et bombée, nommée carapace, qui protège son corps et sous laquelle elle peut se replier et même, au besoin, disparaître presque complètement. Sa tête est petite et aplatie. Sa bouche, dépourvue de dents, est garnie d'une sorte de bec assez semblable à celui des oiseaux.

Il y a des tortues *de terre* et des tortues *aquatiques*. Ces dernières se distinguent de leurs sœurs terrestres par une carapace moins bombée et par des membres qui se terminent en nageoires. A l'aide de ces nageoires, elles sillonnent les flots, plongent, remontent à la surface et rappellent, par leurs mouvements pleins de grâce, le vol d'un grand oiseau qui plane dans les airs. Mais, leurs membres, si bien appropriés à l'eau, ne leur sont pas d'un grand secours sur le rivage où, du reste, elles ne vont que rarement. Rien n'est plus gauche alors que leurs allures, et c'est avec de pénibles efforts qu'elles rampent sur le sable.

Toutes les mers des contrées chaudes sont plus ou moins peuplées de tortues. Quelques variétés habitent la Méditerranée ; mais c'est surtout dans l'Océan Indien, ainsi que dans les mers d'Afrique et de l'Amérique du Sud, qu'on en prend des quantités considérables. Toutes les espèces atteignent une grande taille. On en a trouvé qui mesuraient deux mètres de long et pesaient 800 kg. Les voyageurs assurent que dans les régions qu'elles fréquentent, les indigènes se servent des carapaces comme de nacelles ; ils en couvrent aussi leurs huttes et en font des bai-

gnoires pour leurs enfants. En général, les tortues se nourrissent d'herbes marines ; cependant, quelques-unes mangent des petits poissons et des coquillages.

La chair de diverses espèces de tortues est très estimée. Les œufs de la tortue ne sont pas moins appréciés que sa chair ; ils sont nourrissants et d'un goût agréable ; mais le blanc de l'œuf reste toujours liquide : la cuisse ne le durcit pas. Les tortues fournissent aussi une quantité considérable d'huile. Cette huile sert à l'éclairage, et, en certains pays, à la préparation des aliments.

Une autre espèce est recherchée pour sa carapace qui fournit cette belle matière blonde, jaspée et transparente, connue sous le nom d'*écaille*. Avec cette matière on fait des manches de couteaux, des peignes élégants, des porte-monnaie, des tabatières, etc. L'écaille la plus estimée provient des mers de la Chine. La carapace de ces tortues-là se compose, non d'une seule pièce, mais de treize feuilles arrangées les unes sur les autres avec une régularité parfaite.

Les tortues *terrestres* ressemblent beaucoup aux espèces aquatiques ; mais au lieu de nageoires, elles sont munies de pattes grosses et courtes, terminées par de drôles de petits pieds, ressemblant à des moignons. Ni leur tournure, ni leur démarche ne sont élégantes. Leur lenteur est passée en proverbe. *Tu marches comme une tortue*, dit-on quelquefois.

La tortue terrestre est douce, inoffensive, susceptible de s'apprivoiser. De plus, elle est très sobre et peut passer des mois sans manger. Des feuilles, des limaçons et des insectes composent sa nourriture. Pendant l'hiver, elle s'engourdit ; elle creuse un trou dans le sol et s'y enfouit pour trois ou quatre mois.

(D'après *Les habitants des eaux.*)

F. MEYER.

LANGUE FRANÇAISE

Réponse

à la question posée dans *l'Éducateur* : « Comment se fait, dans votre classe l'étude des mots et l'enrichissement du vocabulaire ? »

Enrichir le vocabulaire ! Tel est le problème de première importance que se pose souvent l'instituteur, en présence de la pauvreté dont témoigne l'élocution embarrassée et hésitante de ses élèves. Tout d'abord, puis simultanément avec l'enrichissement du vocabulaire, il y a le travail incessant de correction et d'élimination d'une foule de mots et d'expressions défectueuses ou imprropres dont fourmille le langage des enfants. Véritable rocher de Sisyphe, ce travail se poursuit sans trêve ni merci dans tous les exercices de langue ; il n'est jamais atteint complètement, attendu que l'école a à lutter avec le milieu où vit l'enfant et où celui-ci entend journalement un langage qui n'a souvent du français que le nom. Mais à côté de ce travail purement négatif, il y a à rassembler de nouveaux matériaux, c'est ce qu'on entend par l'enrichissement du vocabulaire.

Jusqu'ici l'étude des mots formait une branche à part et consistait le plus souvent dans la mémorisation stérile d'un recueil de mots. J'avoue pour ma part et à ma grande confusion, n'avoir jamais su tirer qu'un fort maigre parti des Recueils Pautex et consorts. Aussi ai-je salué avec un soupir de soulagement la mise au rancart des dits recueils que nous a apportée le nouveau plan d'études, lequel me paraît avoir replacé l'étude du vocabulaire sur des bases rationnelles. On n'étudie pas les plantes dans un herbier quand on peut les observer dans la prairie. De même le mot est une sorte d'organisme qui n'acquiert toute sa valeur et sa signification que lorsqu'il est placé dans le milieu qui lui est propre. Pris isolément, c'est une lettre morte, tandis qu'il vit et palpite dans la phrase ; c'est donc là, en bonne logique, qu'il faut l'étudier. Il est admis en outre que le vocabulaire doit procéder de l'étude des choses et non la précéder ; il n'a pas pour but unique l'orthographe, mais encore et surtout l'acquisition des idées. Ces

principes étant généralement reconnus et sans insister davantage, voici comment je procède dans ma classe qui comprend des élèves de onze à seize ans, soit la troisième année du degré intermédiaire et les trois années du degré supérieur.

Pour plus de clarté, je suivrai pas à pas le plan d'études du canton de Vaud, correspondant aux années précitées.

DEGRÉ INTERMÉDIAIRE. III^e ANNÉE

Vocabulaire tiré des leçons de lecture, d'histoire naturelle, de géographie ou d'histoire. Je ne mentionnerai qu'en passant le procédé qui consiste à extraire les mots d'un sujet de lecture ou d'une leçon de choses, l'*Educateur* publiant fréquemment des exercices de ce genre. C'est une base pour les exercices subséquents et qui doit se poursuivre jusque dans le degré supérieur. Les mots nouveaux pris dans le cercle des notions acquises alimenteront les leçons de vocabulaire proprement dit et leur apport incessant contribue nécessairement au but proposé.

Composition et décomposition des mots. Radicaux, préfixes et suffixes les plus usités. Quand l'élève a rassemblé ainsi une quantité notable de matériaux, son attention sera attirée sur la formation des mots. Il y a ici double travail : analyse et synthèse. Dans l'analyse, je fais voir à l'enfant comment les mots se forment, s'agglutinent en quelque sorte : c'est la dérivation et la composition avec leurs lois bien déterminées. Je ne préconise pas la méthode qui consiste à étudier les préfixes et suffixes dans un ordre rigoureux fixé par une grammaire quelconque. Voici plutôt le procédé qui me paraît préférable.

1. D'une dictée, j'extrais trois ou quatre mots au plus, propres à faire le sujet d'une leçon de vocabulaire. Supposant que je veuille étudier le suffixe *ier*, *ière*, je trouverai aisément trois mots se prêtant à un exercice semblable : jardin, jardiner ; chèvre, chevrier ; pépin, pépiurière.

2. Du même morceau, je choisis en les soulignant à l'avance les trois ou quatre mots qui, par l'addition d'un préfixe, forment des mots nouveaux. Ex. : *mener* donnera *amener*, *surmener*, *démener*, *promener*, *emmener*.

3. Je procèderai de même à la fin d'une leçon de lecture, pendant les dix dernières minutes.

Ces mots sont écrits au tableau noir, copiés par l'élève et constitueront la base d'une leçon spéciale de vocabulaire, où à l'aide d'éléments qui lui seront fournis, on reconstituera des mots nouveaux semblables pour la terminaison à ceux qui ont été donnés comme thème. C'est la synthèse où l'enfant est plus actif que dans le travail d'analyse. Le maître donne le radical, l'élève ajoute le suffixe étudié ; les mots ainsi formés entrent ensuite dans une proposition au choix de l'élève par laquelle il prouve, mieux que par une définition souvent insuffisante, qu'il a compris le sens du nouveau vocable. Pour cet exercice, le cours éducatif du père Girard, première et deuxième partie, renferme une mine inépuisable de matières et des modèles de leçons de vocabulaire qu'on ne saurait trop proposer comme types. A mesure que le développement de l'élève l'exige, les mots à analyser ou à recomposer réclament plus d'attention et de jugement.

(A suivre.)

Hri GAILLOZ.

LANGUE MATERNELLE

IV. DE L'ÉTUDE DES SYLLABES

Il est naturel et avantageux de réunir pour l'étude des syllabes toutes celles qui sont constituées avec la même consonne, ou du moins les plus usitées : les cas rares et les exceptions ne doivent

être abordés que lorsque les formations naturelles sont parfaitement connues et exactement reproduites par l'écriture.

Dans ce but on recueille un certain nombre de mots renfermant des syllabes diverses formées avec une consonne donnée: *âne*, *note*, *uni*, *domino*, *navire*, *minute*, etc. Après une causerie sur chacun de ces mots, on attire spécialement l'attention sur les syllabes *ne*, *no*, *ni*, *no*, (long) *na*, *nu*, etc.

Malheureusement ces mots qui font le sujet de la causerie ne présentent le plus souvent aucun lien entre eux. Dans une seule leçon on parlera de la *gare*, des *légumes*, de la *figure*, de la *rigole*, etc. La leçon ne peut être que superficielle, ou bien elle risque de se perdre dans des explications interminables. L'intérêt de l'enfant, qui ne peut se porter sur tant d'objets à la fois, s'affaiblit, s'émousse et l'impression produite n'est pas forte et durable.

Il faudrait donc pouvoir rattacher tous ces mots à un sujet unique. C'est un exercice difficile, car il faut éviter des rapprochements qui seraient par trop forcés, aussi bien que les macédoines de phrases complètement étrangères les unes aux autres.

Mais la tentative, sinon la réussite, n'est pas impossible, et voici, pour notre part, quelques essais que maîtres et maîtresses pourront compléter, perfectionner ou remplacer par de meilleurs et plus appropriés au but à atteindre.

Une visite à la basse-cour a attiré particulièrement l'attention des petits sur le plus original de ses habitants: le dindon. Nous profitons de cet intérêt pour écrire cette phrase. — *Le dindon dodu dodeline sa tête et se dandine dans la cour; le caneton détale en criant: coin, coin, coin.* Nous en tirons les syllabes *do*, *di*, *du*, *din*, *dan*, *don*, *dé*, *de*, que les élèves s'amuseront ensuite à retrouver dans d'autres mots qu'ils connaissent.

Voulez-vous travailler avec la consonne *b*? Parlons un peu de *bébé* qui est resté à la maison. Que fait-il?

— Il *boit* au *biberon*. Il pleure pour un *bobo* et demande un *bonbon*. Il s'amuse d'un *bibi*, d'une *bobine*, d'une *babiole*, et *babille* tout seul. Il se *barbouille* la *bouche* de confiture. Il donne à chacun un *bon baiser* et s'endort dans son *berceau*.

Voulez-vous les syllabes formées avec *t*? Nous avons fabriqué des *totons* avec des boutons à cinq trous, et nous nous amusons à les faire tourner et à conter leurs prouesses.

— Mon *toton tourne*, tourne,... si vite qu'on ne le voit plus tourner. Il glisse sur la *table* comme le *patin* sur la glace. Il *bute* contre la boîte et la *tapote* à *petits coups*, comme pour lui dire: laisse-moi passer. Il *tâtonne* un peu plus loin, il s'*entête*, puis *tout à coup trébuché*, *titube*, et *tombe* en *faisant une pirouette*¹.

Et ainsi de suite avec chacune des autres consonnes.

(A suivre.)

P¹ HENCHOZ.

¹Ces exemples sont tirés d'un « premier livre de lecture » qui paraîtra prochainement.

COMPTABILITÉ

Monsieur Félix a fait exécuter à son bâtiment diverses réparations par M. Roulet, peintre. Etablir le mémoire de ce dernier.

Ces réparations consistent en :

1^o Piquer à fond le vieux mortier, crépir et plâtrer deux faces du dit bâtiment, mesurant chacune m. 13,8 sur m. 6,5. A déduire les vides, soit : 8 fenêtres de m. 1,6 sur 1,1 ; 2 portes de m. 2,1 sur 1,1, une dit, 2,1 sur 1,8.

Ce travail est compté à f. 1,70 le m².

2^o Construire un soubassement en ciment m. 27,6 sur m. 0,6, à f. 2,50 le m².

3^o Badigeon aux couleurs fines sur les surfaces ci-dessus à f. 0,45 le m².

4^o a) Peinture à l'huile des fenêtres et des portes. Les cadres devant être peints, il y a lieu d'augmenter les dimensions données. On comptera donc les fenêtres m. 2,2 sur m. 1,7 ; 2 portes à m. 2,4 sur m. 1,7 ; nne, m. 2,4 sur 2,4. Le m² à f. 0,75.

b) Peinture à l'huile des volets, deux tons ; chacun mesure m. 1,6 sur 0,62 : (compter les deux faces). Le m² à f. 1.

M. Roulet fait sur le montant de ce mémoire un escompte de 3 %.

Monsieur Félix, propriétaire, à M. Roulet, peintre en bâtiments.

DOIT

	Surfaces	P. unité	Prix total	
1 ^o Surface 2 façades m. 27,6 × 6,5 = m ² 179,40 A déduire :				
8 fenêtres m. 1,6 × 1,1 × 8 = m ² 14,08				
2 portes m. 2,1 × 1,1 = m ² 4,62				
1 dite m. 2,1 × 1,8 = m ² 3,78 = m ² 22,48	156,92	1,70	266	76
2 ^o Soubassement m. 27,6 × 0,6	16,56	2,50	41	40
3 ^o Badigeon aux couleurs fines	173,48	0,45	78	07
4 ^o a) Peinture à l'huile.				
Fenêtres m. 2,2 × 1,7 × 8 = m ² 29,92				
2 portes m. 2,4 × 1,7 × 2 = m ² 8,16				
1 dite m. 2,4 × 2,4 = m ² 5,76	43,84	0,75	32	88
b) Volets m. 1,6 × 0,62 × 2 = m ² 1,984 × 16 .	31,744	1,—	31	74
Total			450	85
Escompte 3 %			43	52
M. Félix doit			437	33

J. BAUDAT.

GYMNASTIQUE

Les sauts.

Pour donner satisfaction à quelques demandes, nous nous faisons un plaisir de décrire les différents sauts et la manière de les enseigner.

Considérant que le saut est de tous les exercices corporels celui qui trouve le plus souvent son application aussi bien dans la vie civile que dans la vie militaire, il doit être beaucoup exercé dans tous les degrés de l'enseignement.

Nous le recommandons surtout comme mouvement d'ensemble ; c'est-à-dire que plusieurs élèves doivent sauter simultanément.

Pour les sauts, les élèves sont disposés de telle façon que le maître puisse

embrasser d'un seul coup d'œil à la fois, les élèves inoccupés et les exécutants. Par exemple, sur deux rangs de front faire sauter quatre ou huit élèves ensemble, deux (ou quatre) de l'aile droite et deux (ou quatre) de l'aile gauche, en ayant soin de placer la corde de l'aile gauche plus basse.

SAUT DE PIED FERME

Pour sauter de pied ferme au-dessus d'un obstacle, on se place debout le plus près possible de cet obstacle, les talons joints, les bras élevés ; on fléchit ensuite les membres inférieurs en abaissant les bras (période de préparation), puis (période d'impulsion) on change brusquement le sens d'oscillation des bras en leur communiquant la plus grande vitesse d'élévation possible pendant que l'on fait une vigoureuse extension des membres inférieurs.

Le corps se détache du sol (période de suspension), et si l'on veut franchir un obstacle élevé, on fléchit fortement les membres inférieurs en maintenant les bras étendus horizontalement. L'obstacle franchi, on abaisse les bras, on étend le tronc et les membres inférieurs pour éviter le contact du corps contre l'obstacle ; les deux pieds touchent simultanément le sol par la pointe (période de chute), on résiste à la flexion exagérée des membres inférieurs par un effort d'extension et l'on relève vivement les bras pour rétablir l'équilibre.

SAUT DE PIED FERME EN HAUTEUR

1^{er} temps. — Lever les bras en haut en levant les talons.

2^{me} temps. — Fléchir les jambes en abaissant les bras.

3^{me} temps. — Etendre vigoureusement les jambes en lançant les bras en avant, puis les abaisser pendant le vol.

4^{me} temps. — Toucher terre par la pointe des pieds (les talons réunis) en lançant les bras en avant.

5^{me} temps. — Etendre les jambes à la position normale.

Quand le saut est exécuté sur place, on retombe verticalement sur les mêmes empreintes des pieds.

Pour le saut en hauteur et en longueur, le principe est le même que pour le saut en hauteur, seulement le corps, au moment de la détente, est légèrement incliné en avant.

SAUT EN LONGUEUR A PIEDS JOINTS

Le saut de pied ferme en longueur doit être précédé d'une flexion marquée des membres inférieurs ; la détente doit être énergique, l'extension doit être complète et coïncider avec une vive projection des bras en avant, l'impulsion doit être donnée pendant que le corps fait un commencement de chute en avant ; elle finit au moment où la ligne qui joint le centre d'appui des pieds à la hanche fait un angle de 45° avec l'horizontale, les bras s'abaissent pendant la suspension pour se relever au moment de la chute ; les pieds réunis touchent terre par le talon, les jambes portées en avant résistent en fléchissant pour amortir le choc, le corps se relève immédiatement.

1^{er} temps. — Lever les bras en haut en levant les talons.

2^{me} temps. — Fléchir les jambes en inclinant le corps en avant, bras en arrière.

3^{me} temps. — Extension énergique des jambes en projetant le corps en avant avec une vive projection des bras en avant.

4^{me} et 5^{me} temps. — Toucher terre par les talons et redresser le corps immédiatement.

(A suivre.)

E. HARTMANN.

Maitre : Combien, Eugène, connais-tu d'espèces de musique ?

Elève : Trois, Monsieur. La musique jouée, la musique chantée, et, et,..... silence complet. — *M.* Allons ! *E.* et la musique *enragée*.